

LA NOUVELLE VAGUE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES : BIEN SE COMPORTER!

POUR FAVORISER LA COHABITATION
HARMONIEUSE ENTRE LES DIVERS UTILISA-
TEURS DU LAC, VOICI QUELQUES BONNES
PRATIQUES À SUIVER :



Respectez les zones de vitesse
restreinte : dans les premiers 100
mètres de la rive, la vitesse maximale
réglementée est de 10 km/h (6 mil.).



Pour les débutants, les vitesses recom-
mandées sont de 8 à 12 mil/h pour les
enfants ou de 15 à 20 mil/h pour les
adultes. Aussi, remplissez les ballasts
seulement lorsque c'est nécessaire.



Lorsque le planchiste tombe, mettez le moteur au
neutre, puis tournez le volant de l'embarcation dans
le sens opposé au planchiste, le bateau ralentira et
tournera sur lui-même. Vous pourrez alors vous diriger et
tourner vers le planchiste, sans mettre sa vie en
danger ni faire de vagues inutilement.

La pratique d'activités nautiques générant
de grosses vagues est recommandée dans
le corridor d'activités de wake et délimité
par les bouées « Wakeboard ».



Lorsque vous pratiquez des activités
nautiques, vous devez obligatoirement avoir
dans l'embarcation : une vigie, des
vêtements de flottaison : une place assise
disponible pour le planchiste.

LAC MASSAWIPPI LAKE

Zone de 0-10 km/h (100 mètres de la rive)
/ Zone 0-6 mph (100 meters from the shore)

Zone de vagues restreintes
/ no big wave zone

Corridor d'activités de wake
/ wake zone

Station de lavage
/ Boat wash

Descente à bateaux publics
/ Public boat launch

Bouée à 100 m de la rive
/ buoy 100 m from the shore

Bouée « wakeboard », à 250 m de la rive
/ buoy « wakeboard », 250 m from the shore



Ayer's Cliff

Visionnez la capsule vidéo au www.mrcmemphremagog.com/suivez-la-vague
SAVIEZ-VOUS QUE?

Les vagues surdimensionnées créées par les bateaux lors de la pratique
d'activités nautiques peuvent se déplacer sur plus de **250 mètres**.
Lorsqu'elles se brisent sur les berges, les vagues endommagent les
écosystèmes et fragilisent l'eau.
De plus, les vagues surdimensionnées peuvent compromettre la sécurité des baigneurs et des
personnes à bord d'embarcations non motorisées (canot, kayak, voilier, planche à
voile, etc.).

SOYEZ COURTOIS!
RESPECTEZ LES ZONES DE
VAGUES RESTRIEES.

BOUEE
WAKEBOARD
à 250 m de la rive



North Hatley

Canton de
Hatley

Sainte-Catherine-
de-Hatley

Hatley

